

ELLE

MODE

BEAUTÉ

PEOPLE

LOISIRS

SOCIÉTÉ

PSYCHO

ASTRO

CUISINE

ENTRE ELLES

BLOGS

FORUMS

Les éditos du magazine | C'est dit dans elle | **Emergence** | Vous avez du coeur | Sur la toile

SOCIÉTÉ EMERGENCE

## Otages du divorce

**Ils s'appellent Maximilien, Joséphine, Vincent, Cassandra et Charlotte... Leurs parents se déchirent et les ont enlevés pour les garder près d'eux. Qu'est-ce qui pousse des adultes à de tels actes ? Analyse.**

Il y a les actes extrêmes qui explosent en faits divers, divisent l'opinion publique, émeuvent, révoltent. Les « rapt » d'enfants par un parent, sur fond de divorce conflictuel, en font partie. C'est l'histoire de Maximilien, 12 ans, et de Joséphine, 11 ans, écartelés entre leur père canadien et leur mère, Nathalie Gettliffe. De Vincent, 11 ans, et de Cassandra, 9 ans, récemment enlevés dans leur foyer d'accueil et cachés en Italie par leur mère. De Charlotte, 5 ans, emmenée dans le Var, en 2003, loin de son père américain, qui rend maintenant la pareille à son ex-femme, en gardant la petite à New York, malgré une décision de justice rendue en août dernier. Et puis, il y a les comportements en apparence moins dramatiques : pressions, chantages exercés sur l'enfant, visant à l'éloigner d'un de ses parents. Quand ce ne sont pas de fausses allégations de sévices sexuels pour détruire tout lien avec lui. « Autant de façons de se venger de l'autre, d'exercer une toute-puissance sur le dos de l'enfant, observe Pascal Vivet, psychologue et juriste, auteur de "L'Enfant proie" (éd. Seuil). On dit agir au nom de l'amour, mais on ne protège pas un enfant en se mettant avec lui hors du droit : on le chosifie. Un juge peut se tromper en attribuant la garde. Pourtant, une mère ou un père qui tranche seul ne sauvegarde pas l'intérêt supérieur de l'enfant en le privant arbitrairement d'un de ses parents et en lui transmettant ce message implicite : on peut transgresser les lois. » Pour Olga Odinetz, présidente de l'Acalpa \*, association qui milite pour préserver les enfants lors des séparations parentales, ce sont justement les lois qui doivent évoluer : « En Norvège, des médiateurs interviennent obligatoirement. Dans la majorité des cas, ils trouvent une solution. Chez nous, des mesures ont été prises pour que les divorces se passent mieux sur le plan matériel, mais les enfants, eux, passent à la trappe. Le droit de garde relevant de la libre adhésion, le conflit est porté en justice s'il n'est pas respecté, et tout s'envenime. » Peut-on, pour autant, en conclure que l'éclatement du couple parental malmène beaucoup d'enfants, au-delà de la tristesse inhérente à la situation ? 30 % des enfants maltraités le sont au cours d'un divorce, note ainsi un rapport de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée. « La séparation des parents est peu souvent le contexte des maltraitances que nous avons à entendre, tempère Samuel Gréverie, responsable du 119, le pôle écoute d'Enfance maltraitée. Les quelques cas graves, médiatisés, influent à tort sur notre perception. » Réaction plus vive encore de Claude Halmos, psychanalyste, spécialiste des enfants, auteure de « Pourquoi l'amour ne suffit pas » (NIL Editions) : « Beaucoup de parents séparés qui malmènent leur enfant, le considérant comme leur propriété, en faisaient autant auparavant. » Le divorce ne serait alors que le révélateur de la place déjà attribuée à l'enfant.

\* Association contre l'aliénation parentale : [www.acalpa.org](http://www.acalpa.org)

Patricia Gandin, le 29 Décembre 2006